

Lancement de Solacy Avocats

Le 1^{er} avril prochain, le cabinet Solacy Avocats ouvrira ses portes. Installée au 43 rue de Courcelles, dans le 8^e arrondissement de la capitale, l'équipe est portée par trois associés : Arnaud Constans, Laura Terdjman et Léa Marion, tous issus du bureau parisien de Clifford Chance et formés par le grand Jean-Pierre Grandjean jusqu'à sa prise d'indépendance en 2019 (Cf. LJA 1393). Ils sont pour le moment assistés d'une collaboratrice, Léa Déroche, mais d'autres recrutements pourraient advenir dans les prochains mois.

Leur boutique, dédiée au contentieux civil et commercial, ainsi qu'à l'arbitrage, a vocation à assister une large palette de clients (dirigeants, PME et ETI, agents sportifs, start-up, établissements de monnaie électronique), issus de secteurs d'activité diversifiés (banque, sport, distribution, média). « Notre mantra est de trouver des solutions à nos clients par une approche pragmatique des dossiers. Le nom du cabinet, Solacy, vient d'ailleurs de la contraction des mots solution et advocacy », explique Arnaud Constans qui maîtrise aussi bien le contentieux commercial que l'arbitrage international. Titulaire d'un master en sciences économiques (IEP de Paris, 2010) et d'un master 2 juriste financier (Dauphine-PSL, 2011), il a commencé sa carrière chez Clifford Chance en 2012, avant de fonder sa structure en 2019. C'est lui qui est à l'origine de cette démarche entrepreneuriale.

Léa Marion et Laura Terdjman ont pris leur indépendance plus récemment. La première est spécialisée en droit commercial, droit de la distribution et droit international des affaires. Elle est experte dans l'exécution des décisions étrangères, des sentences arbitrales en France et des voies d'exécution. Léa Marion est titulaire d'un master 2 de droit des affaires (Auvergne, 2005) et d'un doctorat de droit international privé (Upec, 2011). Elle a effectué l'intégralité



L. Marion, A. Constans, L. Terdjman

de sa carrière chez Clifford Chance qu'elle a rejoint en 2012. Laura Terdjman intervient, pour sa part, en responsabilité contractuelle et délictuelle, droit des sociétés, droit commercial ou encore en matière de pratiques restrictives de concurrence, droit de la distribution et droit bancaire et financier. Elle est diplômée de l'IEP de Paris (2008) et d'un DJCE de droit des affaires (Paris II, 2009) et est titulaire d'un master 2 de droit privé général (Paris I, 2010). Elle a rejoint Clifford Chance en 2011, dont elle a été nommée conseil en 2020.

Elles expliquent : « La complémentarité de nos expertises et de nos méthodes de travail acquises chez Clifford Chance nous permet de fournir des solutions sur-mesure à nos clients, tout en leur faisant bénéficier de solutions de facturations attrayantes ». À trois associés, l'équipe s'estime solide pour proposer une approche transversale des dossiers, tout en tenant compte de l'ensemble des paramètres du procès, et ce, dans des secteurs des plus complexes et à forts enjeux financiers. « Tous nos dossiers feront l'objet d'un traitement sur-mesure après une séance de brainstorming commune pour définir, en fonction des enjeux, du client, du secteur, du business, la meilleure stratégie pour le dossier », annoncent les associés. ■

Onidine Delaunay

Cette semaine

- Nadia Nevzi, directrice juridique de Sphere (p. 2)
- Divulgarion par un journaliste financier d'une information privilégiée (p. 3)
- Grand oral de l'AFJE : les juristes méritaient mieux (p. 4)
- Trois cabinets sur le tour de table de Doctolib (p. 5)
- Dix cabinets sur le rachat d'iXblue par Gorgé et ICG (p. 6)
- Développement durable : panorama des nouvelles obligations en droit de la consommation (p. 8)



Le magazine
LJA est paru